

ABONNEMENT.

Un an	30 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne	20 c.
Réclames	30
Faits divers	75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, Chez M. HAVAS-LAFFITE et Co, Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

5 Décembre 1877.

Chronique générale.

Un nouveau mot d'ordre dirige aujourd'hui les feuilles radicales. Après avoir usé et abusé pendant la période électorale du spectre clérical, après avoir depuis quelque temps largement spéculé sur la prétendue résistance du Maréchal, elles exploitent maintenant la misère publique et se font de ces souffrances dont elles sont en grande partie responsables une arme redoutable pour battre en brèche le gouvernement.

L'agitation industrielle et commerciale, fort habilement provoquée par les meneurs du parti, et dont les honorables commerçants de Paris ne sont que les instruments dociles ou inconscients, va se répercuter sur la province, comme la contagion du mal, avec une rapidité électrique, en sorte que toute la France aura l'air de penser à la fois ce qu'auront édicté, dans un angle obscur de Paris, dix-huit gros bonnets de la démagogie.

La pétition si bruyamment mise au jour dans la salle Frascati a été, comme nous l'avions prédit d'avance, assez froidement reçue à l'Élysée et renvoyée au ministre du commerce qui aurait dû la transmettre à sa véritable adresse, à la Chambre des députés.

Cette Chambre, qui pourrait d'un mot rendre toute adresse inutile en votant le budget, ce qui ferait rentrer toutes choses dans leur état normal, se gardera bien de mettre un terme à des souffrances dont elle a eu l'habitude de rejeter toute la responsabilité sur le gouvernement. A moins donc que le Maréchal, fatigué de la lutte, ému des maux qu'elle entraîne et désireux d'y mettre un terme, ne consente à faire un pas vers la gauche, abandonnant ainsi son programme et ses amis, il est évident que cette intraitable majorité, après avoir fulminé contre la résistance du Maréchal, va elle-même donner l'exemple de la plus indomptable résistance à toute concession.

Est-ce pour lui complaire et pour fournir un aliment nouveau à ses exigences que le Maréchal a désiré une nouvelle entrevue avec les présidents des deux Chambres ?

Est-ce encore pour lui donner une satisfaction qui sera loin de la satisfaire qu'on répartit à l'Élysée d'un ministre Dufaure qui ne satisfait personne ?

Si ces dernières tentatives de conciliation échouaient comme les premières contre les insurmontables résistances des radicaux, l'opposition, par la voix de M. Jules Ferry, refuserait tout au gouvernement, et mettrait le pouvoir exécutif dans la nécessité absolue de demander au Sénat une nouvelle dissolution.

Quelques journaux s'étonnent que le maréchal de Mac-Mahon n'ait pas reçu lui-même les délégués des commerçants ; le Maréchal ne pouvait pas encourager une manifestation menaçant de s'étendre et de prendre un caractère purement politique. Mais il se préoccupe vivement de la situation du commerce et il avait pris l'initiative d'appeler à l'Élysée des représentants autorisés, savoir : les présidents du tribunal et

de la chambre de commerce avec lesquels il s'est longuement entretenu vendredi.

L'Agence Havas a publié hier la note que voici :

« L'opinion publique s'est justement émue de la crise que nous traversons et a suivi avec grand intérêt les tentatives faites par le Président de la République, d'accord avec le cabinet actuel, pour arriver à la constitution d'un ministère de conciliation pris dans le Parlement.

« Jusqu'à présent, ces tentatives ont été arrêtées par la condition préalable, que l'on voudrait imposer au Président de la République, de réunir le Congrès pour délibérer sur l'article de la loi constitutionnelle qui permet au pouvoir exécutif de dissoudre la Chambre après avis du Sénat.

« Le Président de la République a pensé que cette condition n'était pas acceptable et qu'il ne pouvait pas laisser altérer ni les droits du pouvoir exécutif, ni les prérogatives du Sénat. »

LE DÉNOUEMENT.

Sous ce titre, nous lisons dans l'Assemblée nationale :

« La semaine ne se passera point probablement sans que le conflit entre les trois pouvoirs ne reçoive une des trois solutions depuis longtemps signalées :

- » La conciliation,
- » La dissolution,
- » La démission du Maréchal.

« La conciliation est devenue bien difficile, sinon impossible, et il est bien aisé d'apprécier de quel côté sont venues les impossibilités.

« On ne pourra certainement pas prétendre, sans la plus insigne mauvaise foi, que le Maréchal n'a pas fait les plus grands efforts pour réaliser cette conciliation, si désirable à tous les points de vue.

« L'ultimatum des gauches démontre que c'est la démission du Maréchal et non pas l'accord entre les trois pouvoirs que poursuivent les coalisés du 18 mai.

« La responsabilité de la crise politique et commerciale retombe donc tout entière sur les conspirateurs qui veulent renverser le Gouvernement et s'emparer du pouvoir.

« Le Maréchal en s'adressant encore à M. Dufaure et à M. Duclerc a prouvé surabondamment son vif désir de mettre fin à la crise par la conciliation.

« Et, lorsque ses avances sont repoussées par des ultimatums extravagants, il faut bien constater que le dénouement de la conciliation paraît désormais impossible.

« Si la dernière tentative confiée à M. Dufaure n'obtient pas l'apaisement, il ne restera plus que l'alternative de la dissolution ou de la démission du Maréchal.

« La démission du Maréchal, nous l'avons souvent démontré, c'est l'avènement d'une Convention et par conséquent la suppression du Sénat, la révision immédiate de la Constitution et, provisoirement, l'État révolutionnaire.

« Et ce n'est point certainement, comme le promettent les gauches pour désorganiser le Sénat, ce n'est point au duc d'Audiffret-Pasquier ou bien au duc d'Aumale que sera dévolue la succession du Maréchal.

« Si le Maréchal est convaincu qu'en se retirant il déchaîne sur la patrie le fléau de la Révolution, n'est-il pas de son devoir de

combattre les agitateurs, de maintenir la Constitution et d'user des pouvoirs qu'elle lui donne. »

MESURES DE SURETÉ.

Le gouvernement vient de prendre deux mesures nécessitées par les menaces des radicaux et par l'agitation que le parti des coalisés sème dans le pays, sous prétexte de crise commerciale.

Il a fait défendre à tout négociant ou marchand autre que les armuriers de vendre des armes, et il se prépare à prendre toutes les dispositions nécessaires pour empêcher certains agitateurs de tenter, à un moment donné, de troubler la tranquillité publique.

En outre, il a fait saisir les pétitions que des émissaires radicaux, dans l'intention de recueillir des signatures, colportent de magasins en magasins ; pétitions préparées d'avance et qui, toutes, tendent au même but : demander au Maréchal un ministère de gauche.

Le gouvernement avait d'autant plus raison qu'il savait qu'après ce premier pétitionnement on en préparait un autre beaucoup plus grave : celui tendant à demander la réunion des deux Chambres en ASSEMBLÉE NATIONALE.

Nous ajouterons, pour édifier nos lecteurs, que toutes ces pétitions sont déjà, depuis plusieurs jours, imprimées.

Si l'opinion publique refuse d'ouvrir les yeux sur tous ces préparatifs révolutionnaires, si elle n'est pas indignée de voir des législateurs uniquement occupés à préparer la violation des lois, il faut désespérer du bon sens public à certaines époques d'épidémies politiques.

Le conseil des ministres s'est réuni hier matin sous la présidence du Maréchal.

Les négociations dont M. Dufaure a été chargé ont fait l'objet d'une déclaration du Maréchal devant les membres du cabinet.

Il devait y avoir hier soir réunion extraordinaire du conseil des ministres.

M. Bathie et M. Dufaure ont eu tous deux, hier matin, une nouvelle entrevue avec le Maréchal. Les renseignements donnés par ces deux hommes politiques sur les dispositions du Sénat paraissent avoir été contradictoires.

Plusieurs personnages influents du Sénat, qui ont été reçus hier matin par le Maréchal, disent avoir déclaré au chef de l'État que la crise actuelle ne saurait se prolonger sans de graves dangers pour le pays, et qu'il fallait qu'une décision fût prise, sans tarder plus longtemps.

A l'heure actuelle, il reste encore 126 députés dont les pouvoirs n'ont pas encore été vérifiés. A ce nombre nous devons ajouter les élections ajournées, telles que celles de MM. de Fourtoul, de La Rochejacquelein, Reille et du Douët.

ELECTION DE DEUX SÉNATEURS INAMOVIBLES.

Voici le résultat du scrutin qui a eu lieu hier pour la nomination de deux sénateurs inamovibles : Votants, 286 ; majorité absolue, 141.

M. de Larcy, élu, 146 voix ; M. F. Barot, élu, 142.

MM. Victor Lefranc et André, candidats des gauches, ont obtenu, le premier, 133 voix, et le second 130 voix.

LE REFUS DU BUDGET.

La gauche républicaine s'est réunie dimanche dernier boulevard des Capucines, et malgré le secret de la délibération qui devait être scrupuleusement gardé, on est maintenant assuré que l'avis unanime de la réunion a été que la Chambre devait, dans la situation présente, refuser énergiquement tout vote de budget et même le vote des centimes additionnels.

Au surplus, il n'y a pas que la gauche républicaine qui ait pris cette résolution ; dans toutes les réunions parlementaires des gauches qui ont été tenues le même jour à Paris, il a été décidé de refuser au gouvernement la moindre parcelle du budget.

Et voilà ce que les républicains appellent de la conciliation !

Le comité électoral du neuvième arrondissement de Paris a définitivement choisi M. Emile de Girardin pour candidat à la députation.

Une protestation doit être adressée par un grand nombre d'élèves de l'École polytechnique, 1^{re} et 2^e année, à certains journaux républicains qui ont rendu avec empressement toute cette École solidaire de la manifestation thieriste de quelques élèves manifestement trop préoccupés de la politique pour s'occuper bien sérieusement de leurs études.

Nous félicitons sincèrement les auteurs de la protestation de ne point vouloir passer pour complices d'une gaminerie ridicule, dont les parents sont parfois plus coupables encore que les enfants. C'est très-sérieusement que nous entendions dernièrement un sénateur de la gauche se féliciter de la précocité de son fils, jeune potache de 15 ans qui, « pour connaître les opinions politiques de sa classe, » avait organisé un scrutin. On allait à l'issue de la classe dépouiller le scrutin dans une gare voisine. Qui mérite le mieux le fouet du fils qui, au lieu de piocher son Virgile, fait de la politique, ou du père qui trouve cela charmant ?

Un des incidents de la guerre d'Orient qui pourrait donner lieu à de graves complications européennes, c'est celui du départ du consul russe de Tunis.

Tunis est une ville ouverte, de simples vaisseaux de guerre peuvent la brûler en quelques heures. Aussi il règne dans la colonie une vive émotion qu'inspire la crainte d'un bombardement.

Si une pareille éventualité venait à se réaliser, dans quelle délicate situation se trouveraient l'Angleterre, la France et l'Italie ?

A Tunis, en effet, se trouve une commission internationale qui gère les finances de la régence pour le compte des créanciers français, anglais et italiens.

En cas de bombardement, les puissances laisseront-elles la Russie détruire les garanties qu'elles se sont engagées vis-à-vis de leurs nationaux à maintenir intactes ?

Laisseront-elles les Russes s'établir,

même momentanément, en pleine Méditerranée, à la frontière de l'Algérie, en face de la Sicile ?

Les journaux russes sont pleins de menaces à ce sujet, mais dans cet incident il est un point noir bien plus grave encore, c'est que, si de tout temps l'Italie a convoité Tunis, l'Allemagne, depuis 1870, de son côté, n'a cessé d'y avoir des vues trop sérieuses. (Assemblée.)

On lit dans l'Union :

Nous avons parlé du dîner offert par M. Emile de Girardin au général Grant. M. Emile de Girardin, sans citer nos réflexions, nous réplique aujourd'hui ; nous ferons le contraire, nous le citerons tout entier, pour que nos lecteurs puissent juger sa réponse :

Un mot de réponse au journal l'Union :

Il se peut qu'en 1870, après la capitulation de Sedan, le général Grant ait fait ce qu'ont fait l'empereur de Russie, la reine Victoria et tous les autres souverains ; il se peut qu'il ait envoyé au roi de Prusse un télégramme de félicitations.

De la part du général Grant, l'envoi de ce télégramme s'expliquerait mieux que de la part du gouvernement britannique, notre allié de Crimée, car la conduite de l'empereur Napoléon III, à l'égard des Etats-Unis, avait été sans excuse.

En érigeant à tout prix, en empire mexicain, la République mexicaine, quel avait été le but de l'ancien hôte (malgré lui) des Etats-Unis ?

Ce but avait été de séparer en deux tronçons l'Union américaine, et cette séparation projetée avait été proclamée à la tribune législative par le fameux inventeur de la politique des « trois tronçons », par M. Rouher, ministre d'Etat, « la plus grande pensée du règne. »

Si le général Grant, en apprenant la chute de l'ennemi de son pays, a, un instant, oublié la France, qui donc, à sa place, s'en fût souvenu ?

Ce que les républicains ont salué à Paris, en 1877, dans la personne du général Grant, c'est le grand citoyen, le grand homme de guerre, qui est descendu du fauteuil de la présidence aussi glorieusement qu'il y était monté, lui, sur les ailes de la victoire.

Il y avait là un grand exemple que la France ne devait pas laisser passer inaperçu.

N'en déplaise aux rédacteurs de l'Union et du Pays, elle a eu raison de le relever.

M. Emile de Girardin déplace la question : il défend le général Grant.

Ce n'est pas le général Grant que nous avons principalement visé dans notre article, n'ayant guère à nous occuper de sa personne, mais bien de ceux qui l'ont fêté. Que nous importe qu'il soit en Amérique un « grand citoyen » ? C'est aux Américains à l'honorer.

Nous n'avons, nous autres, à nous souvenir que de son hostilité envers la France et de ses adulations à l'adresse du roi Guillaume. Et si quelqu'un ne devait pas le fêter, c'était à coup sûr M. Emile de Girardin, ce politique si sensé qui a été en 1870 un des plus bruyants partisans de cette guerre fatale.

M. Victor Hugo, qui n'avait pas battu des mains à ce moment-là, a mieux compris le devoir de tout Français ; son refus de recevoir le général Grant est une réponse au banquet de M. Emile de Girardin ; il est aussi pour ce dernier une leçon de dignité.

M. Emile de Girardin a tant écrit qu'il ne se souvient plus d'avoir dit, il n'y a pas bien longtemps, le contraire de ce qu'il publie aujourd'hui.

Voici, par exemple, une citation appropriée aux polémiques du jour, dans lesquelles M. de Girardin se montre un des plus acharnés défenseurs de la majorité :

« La Chambre des députés, toute puissante en matière d'impôt et de budget, pourrait, cela est vrai, opposer le refus du budget, indiquant le non-paiement de l'impôt ; mais, quoique constitutionnel, CE SERAIT UN MOYEN RÉVOLUTIONNAIRE. Or, le pays veut la tranquillité, dont il a le besoin absolu, afin de réparer les désastres de 1870-1871 et de porter sans fléchir le poids si pesant de ses nombreuses charges fiscales. Quiconque le détournera de cette œuvre patriotique, quiconque tentera de le jeter dans l'agitation, encourra les sévérités de sa réprobation. »

Ceci est extrait du volume de 1877, Questions de mon temps, p. 160.

Voici la liste ministérielle fantaisiste proposée par le chroniqueur du Temps :

Présidence du conseil : *Maréchal*.
Justice : *Billot ou Clément*.
Marine : *d'Andlau*.
Guerre : *Taillefer*.
Intérieur : *Farcy*.
Agriculture : *Chardon ou Beauchamp*.
Travaux publics : *Mazure*.
Cultes : *Lévêque*.
Finances : *Monnet*.
Affaires étrangères : *Renard*.
Directeur des forêts : *de Bondy ou Jolibois*.
Directeur de la navigation : *Rivière*.
Directeur de la presse : *Journault*.
Directeur des théâtres : *Leguay*.
Directeur des Haras : *Ancl*.
Directeur des mines : *Roques*.
Directeur de l'Assistance publique : *Tron*.

SÉNAT.

Le Sénat vient de donner à la Chambre des députés un grand exemple de modération et d'impartialité.

Un sénateur de la gauche, M. Féry, avait demandé la nomination d'une commission d'enquête pour rechercher les causes de la crise commerciale et industrielle.

La majorité conservatrice du Sénat n'a pas voulu imiter l'intolérance de la majorité de la Chambre. Elle a voté pour sept commissaires présentés par la gauche du Sénat.

Les quatre derniers membres de la commission élus avant-hier, MM. Dauphinot, Léonce de Lavergne, Fourcand et Arbel, appartiennent à la gauche.

La commission se compose donc de onze membres de la droite et de sept de la gauche.

Il fallait s'y attendre : la majorité de la commission étant conservatrice, les gauches, après avoir demandé une enquête, n'en veulent plus. On ne saurait mieux démontrer l'esprit de parti qui a inspiré les auteurs de la proposition.

Les commerçants d'un quartier de Paris n'agissaient pas autrement la veille : après avoir parlé, délibéré, d'après un programme arrêté d'avance, on a refusé d'écouter un sous-gouverneur du premier établissement de crédit financier de France.

Sans doute, cet homme, dont on pouvait contester l'expérience et la compétence, aurait déjoué bien des intrigues.

Que la majorité du Sénat, sans s'arrêter aux résistances de la gauche, fasse son devoir, qu'elle prouve au pays que la crise est européenne et qu'elle sévissait bien avant le 16 Mai, depuis la déclaration de guerre en Orient.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Pour n'en pas perdre l'habitude, la majorité radicale de la Chambre a ajourné lundi, sans motifs sérieux — nous pourrions dire presque sans prétexte — l'élection d'un membre de la minorité, celle de l'honorable M. Jolibois. Mais elle a trouvé enfin, qu'on nous permette cette expression, à qui parler. Jusqu'à ce jour, les conservateurs trop timides passaient sous les fourches caudines sans oser se plaindre. Il savaient, comme au régiment, souffrir et se taire sans murmurer.

Mais M. Jolibois est un indiscipliné ; il est fort méchant ; quand on l'attaque, il se défend ; que dis-je ? il attaque à son tour, et avec tant de vigueur, que ses ennemis s'acharnent contre lui et réunissent le ban et l'arrière-ban de la majorité pour vaincre le député de la Charente-Inférieure.

Il y a pourtant dans les rangs de la gauche quelques esprits que la passion n'aveugle pas. C'est ainsi que M. Méline, considérant que rien ne motivait l'invalidation de M. Jolibois, votait et demandait la validation.

Et pourtant M. Méline est l'ennemi politique de M. Jolibois, mais M. Bouchet, un ancien substitut de Marseille, est venu demander l'ajournement de l'élection.

On sait ce que cela veut dire : l'ajournement, c'est la mise en interdit d'un arrondissement, d'un député ; on est député sans l'être.

Mais la gauche a fait mieux avant-hier : elle a créé le député malgré lui !

Si M. Jolibois n'avait écouté que son intérêt personnel, il se serait abstenu de répondre au réquisitoire de M. Bouchet.

Le centre gauche n'aurait tenu aucun compte

de ce réquisitoire et M. Jolibois aurait été validé, comme venait de l'être M. Taillefer, malgré les protestations de M. Viette.

Mais M. Jolibois a voulu se défendre et défendre ses électeurs : incisif, ironique, dédaigneux, son discours a irrité le centre gauche, et, comme la passion parle plus fort que la vérité, le centre gauche s'est vengé en ajournant l'élection du député de Saïates.

M. Jolibois n'acceptait pas l'ajournement, il a combattu cette proposition ; il a demandé la validation ou l'invalidation, en disant à ses adversaires : Soyez logique ! si mon élection est irrégulière, invalidez ; mais si elle est régulière, validez !

La proposition d'ajournement est mise aux voix : le centre gauche est hésitant, quelques membres de ce groupe votent avec la droite, d'autres avec la gauche.

Les deux premières épreuves sont douteuses. L'ajournement est prononcé par 271 voix contre 222.

M. Jolibois se dirige vers son banc en déclarant qu'il donne sa démission.

— Ne l'annoncez pas verbalement, lui dit M. Rouher, écrivez une lettre pour donner votre démission à M. Grévy.

M. Jolibois suit ce conseil et remet sa démission entre les mains du président de la Chambre.

M. Jolibois fait observer que son arrondissement ne peut être privé de son représentant et qu'il importe de convoquer dans un bref délai les électeurs.

Mais la gauche sait bien que M. Jolibois serait réélu, et, chose inouïe ! le centre gauche, la gauche, l'extrême gauche refusent d'accepter la démission de M. Jolibois. Il sera donc député malgré lui !

Seuls, MM. Méline, Floquet, Perin, Clémenceau, Barodet, Danelle-Bernardin, hommes de principes avant d'être des hommes de parti, votent avec les droites pour la démission.

Guerre d'Orient.

Aucun journal n'a reçu confirmation de la reprise de Prévatz par les Turcs qu'une dépêche avait annoncée. Ou il y a une erreur, ou il s'agit d'une autre localité portant un nom analogue. Ce qui le prouve, c'est que les Russes sont maîtres de tous les environs, que les Turcs ont évacués. S'ils avaient perdu Prévatz, ce sont eux qui auraient fait retraite, et non pas les Turcs. D'après les derniers renseignements officiels, tout l'espace compris entre l'Isker et l'Ogost est en leur pouvoir.

Par contre, ils ont été repoussés en voulant occuper les défilés des Balkans situés en arrière d'Etropol et d'Orkhanie.

Londres, 3 décembre, 4 h. soir.

La *Pall Mall Gazette* publie une dépêche spéciale de Berlin déclarant que le ton de la presse russe devient de plus en plus hardi et exigeant au sujet des termes de la paix. On sait, ajoute cette dépêche, que le ministre de la guerre russe a ordonné la mobilisation de l'armée entière.

Londres, 4 décembre.

Le *Daily Telegraph* annonce de Choumia que les Russes établis sur le Lom ont été rejétés sur Tirnova, perdant plus de 3,000 hommes tués et blessés.

La neige a arrêté les opérations des Russes en Asie ; les troupes envoyées de Kars à Erzeroum ne sont pas arrivées.

Semlin, 4 décembre.

Le prince Milan, dans une allocution à la milice, prononcée dimanche à Groska, a accentué que la Serbie rentrait en campagne contre la Turquie, parce qu'elle avait l'appui d'alliés puissants, ce qui était le gage de meilleurs résultats.

L'Angleterre a envoyé à la Serbie une note très-vive, pour la détourner d'une action imminente.

Athènes, 4 décembre.

Trois mille Crétois en armes sont réunis dans la province d'Apocorana, prêts à secouer le joug ottoman. Les hostilités sont imminentes, malgré les conseils pacifiques de la Grèce.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Les ossements humains trouvés dans une carrière de Rou-Marson, et dont nous avons déjà parlé d'après un journal d'Angers qui

avait été mal informé, sont ceux d'un homme de forte taille. Ils n'appartiennent pas, comme on l'a dit, à un individu disparu de quinze ans, attendu qu'on n'a constaté aucune disparition dans la commune. Les plus anciens du pays, qui connaissent parfaitement la carrière où l'on vient de faire cette découverte d'ossements, n'y ont jamais remarqué de puits, ce qui fait présumer qu'il a dû être comblé pendant la première Révolution, et qu'un cadavre y avait été préalablement déposé.

La personne qui a enlevé les ossements et qui est allée jusqu'à 20, ne peut être qu'un chasseur voulant retirer son furet engagé à la suite d'un lapin. On croit que ce puits, d'après la position qu'il occupe, peut avoir 8 mètres de profondeur, et il est probable que, si on le déblayait complètement, on retrouverait d'autres ossements.

VOTE DE NOS DÉPUTÉS.

Un ancien député, M. Bosredon, avait été élu à Sarlat (Dordogne), avec une écrasante majorité de trois mille voix. Malgré cela, la commission chargée d'examiner son élection proposait, sans raison sérieuse, d'en ajourner la validation. Le centre gauche s'est révolté contre cette prétention qui était la négation éhontée des droits du suffrage universel, et ses membres ont voté la validation immédiate de l'élection de Sarlat.

La validation a été admise par 270 voix contre 217.

Parmi les 217, au milieu des membres de l'extrême gauche, nous trouvons le nom de M. Benoist, qui a voté pour l'ajournement.

MM. Berger, de Civrac, Fairé, Janvier de la Motte, de Maillet et de Soland ont voté contre.

En vertu de nouvelles instructions du ministre de la guerre, les hommes appartenant à la deuxième portion du contingent de la classe de 1873 seront renvoyés dans leurs foyers à partir du 25 décembre courant.

La réception des lignes de chemin de fer de La Flèche à Sablé et de La Suze aura lieu le 19 décembre, et l'ouverture de ces mêmes lignes le 24 du même mois.

M. LE GÉNÉRAL ARNAUDEAU.

Nous lisons dans le *Journal de la Vienne* :

On a vu, dans notre numéro d'hier, le résultat de l'élection sénatoriale qui a eu lieu dimanche à Poitiers. M. le général Arnaudeau a été nommé par 283 voix contre 59 bulletins blancs et 22 bulletins nuls ou voix perdues.

Ce résultat ne surprendra personne. Nul n'avait douté un instant du succès qui attendait dans notre département un homme de la valeur de M. le général Arnaudeau, enfant du pays et fils du président de chambre à la Cour d'appel de Poitiers, qui a laissé ici de si excellents souvenirs.

Nos adversaires ordinaires l'avaient si bien compris qu'ils n'avaient pas osé opposer un des leurs à M. le général Arnaudeau, comprenant d'avance que c'était le faire courir à un échec certain.

Avant l'élection, nous avions jugé inutile de retracer la vie de M. le général Arnaudeau. Nous avions craint qu'on nous accusât de lui faire une réclame dont, certes, il n'avait pas besoin. Aujourd'hui que l'élection a eu lieu, nous n'avons plus à observer la même réserve.

M. le général Arnaudeau est né à Poitiers le 8 septembre 1821.

Entré à l'École polytechnique en 1841, il était capitaine de génie en 1848. Il n'avait donc alors que 27 ans.

En 1855, il fut nommé chef du 2^e bataillon de tirailleurs de Constantine, puis lieutenant-colonel du 2^e zouaves en 1860, colonel et général de brigade en 1868.

Ce fut à cette époque que le général Arnaudeau, qui commandait une brigade à Paris, fut nommé aide de camp de l'Empereur.

Pendant la guerre de 1870, il commanda une brigade de l'armée du Rhin. Disponible à sa rentrée de captivité en Allemagne, il fut nommé commandant de la subdivision de la Charente, puis de la Charente-Inférieure et de la 69^e brigade d'infanterie, et enfin général de division en 1875.

De 1846 à 1868, le général Arnaudeau n'a guère quitté l'Algérie que pour prendre part à l'expédition de Mexico. En Algérie, il exerça des commandements importants et prit une très-grande part à l'œuvre de la colonisation et de l'administration des populations arabes.

Pendant l'insurrection arabe de 1865, il commanda les colonnes de Laghouat et ensuite les expéditions de 1865 et 1867 dans l'extrême sud sur Ouargha.

En 1874, le général Arnaudeau fut désigné par le ministre de la guerre pour représenter la France au Congrès international de Bruxelles (règlements des lois et coutumes de la guerre).

Le général Arnaudeau est commandeur de la Légion d'Honneur depuis 1867.

Aujourd'hui il est membre de la commission supérieure des expositions internationales et sénateur de la Vienne.

Le Mans. — Il y a quelque temps, un jeune homme du Mans, qui était en état d'ivresse, se livrait sur le parapet du Tunnel aux plus dangereuses fantaisies. Un moment même, il s'était suspendu aux grilles au-dessus de la voûte, et, sans le secours de quelques passants qui l'avaient saisi par ses vêtements, il faisait une horrible chute.

Le héros de cette aventure, ouvrier carrossier, était, paraît-il, un assez mauvais sujet, et ses habitudes d'ivrognerie n'étaient un secret pour personne.

Il y a quelques jours, il se rendit chez son patron, qui ne l'avait pas vu depuis deux jours.

— Vous n'êtes pas content de moi, n'est-ce pas ? lui dit-il.

— Ma foi, non, répondit l'autre. Voilà quarante-huit heures qu'on ne vous a pas aperçu, et j'ai de l'ouvrage en souffrance.

— Eh bien ! tenez, vous voilà débarrassé de moi pour toujours.

En même temps, l'ivrogne se frappait à la poitrine avec un couteau-poignard.

On se précipita à son secours, mais tous les soins furent inutiles : la lame avait pénétré de deux centimètres au moins dans le cœur.

(La Sarthe.)

Pour les articles non signés : P. GODRT.

PEINTURE SUR VERRE.

Un vitrail dans l'église Saint-Maurice de Souzay-sur-Loire.

Avant de vous faire, mon cher ami, la description détaillée du magnifique vitrail qui vient d'être placé au fond du chœur de l'église de Souzay-sur-Loire, je vais vous donner, comme vous me le demandez, quelques notions générales de la peinture sur verre, afin de vous fixer dans le choix des vitraux qui doivent décorer votre église si remplie de glorieux souvenirs.

L'apparition des vitraux dans les cathédrales ne date sérieusement que des XII^e et XIII^e siècles. Quelques-uns avaient bien été exécutés avant cette époque ; mais on ne peut guère en parler, si ce n'est pour leur donner un peu plus d'antiquité. C'est bien, il faut le reconnaître, aux XII^e et XIII^e siècles qu'il appartient de revendiquer l'honneur d'avoir décoré, avec une harmonie parfaite de couleurs surtout, nos anciennes et magnifiques basiliques.

Depuis cette époque, cet art a parcouru des phases très-diverses, avant d'arriver jusqu'à nous. Ainsi, dès le XIV^e siècle, la perfection des coloris change complètement : aux tons vigoureux et brillants, succèdent des teintes blafardes sans que le dessin se soit sensiblement amélioré. Le XV^e siècle suit les mêmes errements, en modifiant toutefois le dessin. Ce n'est qu'au XVI^e siècle que les vitraux se perfectionnent par le fini du dessin ; le coloris devient meilleur, sans pourtant atteindre l'éclat et la belle harmonie du XIII^e siècle. Le genre change à peu près complètement. Au lieu de médaillons légendaires, donnant aux vitraux l'aspect de riches mosaïques, on adopte généralement de grandes scènes, de véritables tableaux avec leurs différents plans et de lointains horizons. Ce nouveau genre avait un grand avantage comme enseignement, en permettant de retracer les grands faits de la vie de Jésus-Christ et des saints.

La nouveauté du dessin, l'expression naïve et religieuse des figures, font encore de nos jours l'admiration des personnes qui s'occupent d'art chrétien. Néanmoins l'harmonie des couleurs laissait encore à désirer. Du XV^e au XIX^e siècle, il n'a rien été fait qui mérite de fixer l'attention, si ce n'est, au XVII^e siècle, une quantité de petits vitraux d'appartement, genre dit suisse ou allemand ; mais, pour les églises, rien.

C'est vers le milieu du XIX^e siècle que l'on a recommencé à s'occuper sérieusement de vitraux pour églises. En 1847, on ouvrit un concours pour la restauration de la

Sainte-Chapelle à Paris. A cette époque, quelques peintres, qui s'essayaient dans ce genre, s'empressèrent de concourir ; ils étaient tout au plus dix pour toute la France. C'est de ce temps que date la renaissance de cet art au XIX^e siècle.

Depuis lors, il a été exécuté une quantité considérable de vitraux ; malheureusement la plus grande partie sont loin d'être des chefs-d'œuvre. Il ne pouvait guère en être autrement. Les vitraux formant la plus belle décoration des églises, chacun voulut en avoir au plus vite. N'ayant pas d'école spéciale pour l'exécution des vitraux, chacun les fit selon son goût, sans tenir compte du monument. Aujourd'hui, Dieu merci, on est entré dans une voie plus sérieuse. Dans la peinture sur verre on s'élève, dans bon nombre d'ateliers, à la hauteur de l'art véritable.

Faut-il, pour rester, comme on dit, dans le style, suivre les errements ou l'ignorance de tel ou tel siècle ? Ceci est sérieusement controversé.

En effet, quel est le but de la peinture religieuse, soit qu'elle décore les murailles de nos temples par ses fresques, ou les fenêtres par ses vitraux, si ce n'est d'instruire des divins mystères et d'élever l'âme vers son Créateur ? Où le peintre doit-il puiser ses inspirations, sinon dans la méditation des œuvres de Dieu et de ses divins enseignements ? Où prendra-t-il la forme qui doit revêtir sa pensée, si ce n'est dans la divine beauté manifestée dans la création : *Faciamus hominem ad imaginem nostram* ?

En effet, pour ne citer qu'un exemple, lorsque l'artiste veut représenter Jésus-Christ, le Sauveur du monde, est-ce que, par instinct naturel, le Sauveur n'apparaît pas à sa pensée revêtu de tous les dons de la jeunesse, de la grâce, de la dignité ? Jésus-Christ n'est-il pas le plus beau des enfants des hommes ? Pourquoi ne voir dans le Christ que l'humilité de sa naissance et les douleurs de sa passion, et croire que sa divinité serait mieux exprimée par la laideur, la tristesse, la vieillesse prématurée et toutes les douleurs endurées dans sa sanglante passion ? Pourquoi l'abjection de la forme, les stigmates de la souffrance, l'amaigrissement du corps, la laideur, préconisés par tant d'amateurs sans goût des choses de l'art ?

J'aime mieux contempler, même dans les monuments des siècles antérieurs, la grâce innocente du fils de Dieu, sa douce et imposante majesté, lorsque, dans ses courses évangéliques, mêlé au peuple, il enseignait la sublimité de sa doctrine, appelait à lui les petits enfants, soulageait les douleurs, consolait les affligés et promettait d'ineffables récompenses ; sa sublime résignation, son noble et généreux sacrifice sur une croix ignoble que la mort devait sanctifier. Toutes ces choses, exprimées dans un style simple et élevé, comme elles le sont dans la sainte Ecriture, sont je crois le véritable but où doit tendre avant tout, sans se préoccuper de l'ignorance du passé, le véritable art religieux. Eh bien ! dans le magnifique vitrail qui vient d'être placé dans l'église Saint-Maurice de Souzay-sur-Loire, et que je dois au souvenir affectueux et à la générosité de mes anciens élèves, ce but véritable de l'art religieux est atteint. C'est grand, c'est noble, c'est beau. Que MM. Truffier et Megnin, peintres sur verre à Angers (1), marchent dans cette voie, leur succès est assuré, et ils rendront d'éminents services au diocèse d'Angers.

L'église de Souzay, qui s'élève si coquettement sur le gracieux rivage de la Loire, a été terminée le 29 août 1588. Ses vitraux, par le malheur des temps, ont disparu ; il n'en reste que quelques vestiges. J'ai donc à cœur de les rétablir avec l'art que nous fournit le progrès moderne.

Je veux, en quelques mots, mon cher ami, vous faire la description de cette œuvre hors ligne due à l'habile crayon de M. Livache, peintre et dessinateur à Paris, tout en restant toujours Angevin et par la naissance et par le cœur.

La scène se passe non loin d'Octodunum, dans les montagnes des Alpes. Saint Maurice, le chef de la glorieuse légion thébéenne, est là debout, entouré de ses principaux officiers ; il fait à l'empereur Maximien le magnifique discours que tout le monde connaît ; toute la légion sainte a déposé les armes. Maximien, sur son cheval blanc, irrité, furieux, pour toute réponse à ce vaillant guerrier, ordonne le massacre de la légion tout

entière, déjà deux fois décimée. Les soldats romains, obéissant à Maximien, se précipitent sur la légion chrétienne sans défense, et ces vaillants héros présentent avec courage leur poitrine au fer meurtrier. Il y a du mouvement, de la lumière, de la vie ; la scène est émouvante.

Au premier plan, on voit des soldats déjà morts, après la première décimation : on y remarque surtout deux frères, l'un déjà âgé, l'autre tout jeune homme. Inséparables dans les combats, ils l'ont été dans la foi, et ils se tiennent embrassés dans la mort, en attendant les lauriers et les couronnes qu'un ange placé dans le trilobe apporte, les ailes déployées, à cette vaillante et héroïque légion. Les montagnes abruptes et sauvages des Alpes forment le fond du tableau ; car c'est un véritable tableau, malgré l'opinion de certains archéologues qui n'admettent pas ce genre dans la peinture sur verre. Quoiqu'il en soit, le but est atteint ; la lumière tamisée, affaiblie, passe suffisamment, et les fidèles ont sous les yeux une scène admirable, celle du dévouement, du sacrifice et du martyre. Cela, à mon sens, tranche la question. Inutile d'en dire plus long. Pour avoir une idée véritable de ce magnifique vitrail, il faut le voir, il mérite qu'on fasse le voyage de Souzay-sur-Loire. Je compte sur vous prochainement.

O. BARILLER, curé de Souzay.

État civil de la ville de Saumur

Du 1^{er} au 30 novembre 1877.

NAISSANCES.

Le 3. — Marguerite-Augustine Pelou, rue d'Alsace.

Le 6. — Gaston Colombel, rue Saint-Jean.

Le 7. — Albert-Louis Cupit, rue du Pressoir-Saint-Antoine. — Auguste Guyot, rue Brault. — Félix Thibault, rue de Nantilly.

Le 10. — Anne Talvert, hameau du Petit-Puy. — Marguerite Chevré, rue du Champ-de-Foire. — Eugène Chevalier, montée du Fort.

Le 11. — Jeanne Girard, rue d'Orléans. — Alphonsine Pinet, rue Notre-Dame.

Le 16. — Louis Bourel, hameau du Petit-Puy.

Le 17. — Eléonore-Alphonsine Proust, rue de la Fidélité.

Le 18. — Léon-Louis-Barthélemy Goulet, rue de Bordeaux. — Renée-Pierrette-Alexandrine-Marie Travailard, rue du Fort.

Le 20. — Maria Droucheau, rue Saint-Nicolas.

Le 23. — Madeleine-Julia-Armande Bodin, rue des Basses-Perrières. — Augustine-Marie Lesnert, ancienne route de Tours.

Le 24. — Marguerite-Constance-Alphonsine Sarget, rue d'Orléans.

Le 25. — Lydie-Pauline Canonne, rue Duncan.

Le 27. — Emilienne Cramail, rue du Marché-Noir.

Le 28. — Armande-Eugénie Ballu, rue Saint-Lazare. — Victor Deruet, carrefour Dacier.

Le 30. — Charles Flabeau, hameau de Beauhieu. — Louise Menier, rue d'Alsace.

MARIAGES.

Le 6. — André Giraudeau, couvreur, a épousé Marie Thévenet, lingère, tous deux de Saumur.

Le 12. — Just-Ernest Lecoint, comptable, de Paris, a épousé Anne-Estelle Perrichon, caissière, de Saumur.

Le 13. — Alexandre-Cyprien Legris, journalier, a épousé Anne Marcadeux, couturière, tous deux de Saumur.

Le 14. — Pierre-Anne-Marie-Dieudonné Laurens, médecin-major au 17^e de ligne, de Saint-Amadou (Ariège), a épousé Angèle-Agathe Perrot d'Ablancourt, sans profession, de Saumur.

Le 24. — Jean-René Duveau, tonnelier (veuf), a épousé Joséphine Poisson, couturière, tous deux de Saumur. — Henri Pointeau, ébéniste, a épousé Hortense Demion, couturière, tous deux de Saumur.

Le 25. — Henri Cocuau, journalier (veuf), a épousé Virginie Fortunée, cuisinière, tous deux de Saumur. — Jean-Pierre Goubet, cavalier de manège (veuf), a épousé Anne-Marie Renoux, domestique (veuve), tous deux de Saumur. — Michel-Pierre-Bertin Appert, ajusteur, a épousé Marie-Julie Pichery, lingère (veuve), tous deux de Saumur.

DÉCÈS.

Le 1^{er}. — Joséphine Beralte, sans profession, 81 ans, veuve Nicolas Marin, rue de la Fidélité. — Anne Lenoble, journalière, 48 ans, rue de Fenet.

Le 3. — Julie-Marie Quesnel, 5 ans, rue d'Alsace.

Le 4. — Elisa Leroux, épicière, 54 ans, Grand-rue. — Françoise Cassagne, journalière, 57 ans, veuve Jean Piau, à l'Hospice.

Le 5. — Pierre-Germain Broceillé, praticien, 44 ans, rue de la Croix-Verte.

Le 8. — Joséphine Leroy, sans profession, 56 ans, épouse Zacharie Legué, rue du Portail-Louis. — Etienne Millerand, journalier, 68 ans, montée du Fort. — Louis Gaudin, 2 ans, ancienne route d'Angers.

Le 10. — Alexis Hubault, cultivateur, 29 ans, hameau du Petit-Puy.

Le 12. — René Jarry, journalier, 70 ans, rue Nationale. — Louis Laroche, journalier, 75 ans, à l'Hospice. — Pierre Saumureau, journalier, 57 ans, rue de la Maremailet.

Le 14. — Victoire Vilmond, journalière, 54 ans, à l'Hospice.

Le 15. — Marie-Claire-Louise Le Brecq, 3 ans, rue Haute-Saint-Pierre.

Le 17. — Armand Coulon, caporal au 116^e de ligne, 23 ans, à l'Hospice. — Pierre Pasquier, vannier, 50 ans, route de Varvains.

Le 18. — Julie Lemoine, sans profession, 86 ans, veuve Louis Delabarre, rue de la Grise.

Le 19. — Marie Guitton, couturière, 50 ans, rue Daillé.

Le 20. — Marguerite-Augustine Pelou, 15 jours, rue d'Alsace. — Joséphine Pecher, sans profession, 80 ans, rue de Poitiers.

Le 21. — Louise Esneault, journalière, 76 ans, épouse Marais Raveneau, à l'Hospice.

Le 22. — Toussaint-Henri Bougrier, marchand mercier, rue Nationale.

Le 23. — Marie Letourneau, lingère, 49 ans, épouse Ernest Trouvé, rue de la Visitation.

Le 24. — Auguste Baranger, 4 mois, rue de Fenet. — Louis Cayré, bijoutier, 51 ans, rue du Bellay.

Le 26. — Augustine Charruau, 3 ans, rue de Fenet.

Le 28. — Louis Vinsonneau, propriétaire, 58 ans, rue de Bordeaux.

Le 30. — Eugénie Bruneau, sans profession, 50 ans, épouse Pierre Travailard, prairie d'Offard. — Prosper Prêtre, maçon, 64 ans, à l'Hospice. — Alphonse Vaugondy, coiffeur, 27 ans, à l'Hospice.

Chronique Financière.

Bourse du 4 décembre 1877.

Les acheteurs qui ne connaissent pas d'obstacles s'étaient imaginé que le *Journal officiel* annoncerait ce matin la formation du ministère de transaction. Le *Journal officiel* est resté aussi muet ce matin que les jours précédents, et les spéculateurs, qui s'étaient jetés hier soir sur le 5 0/0 à 107.40, l'offraient avec non moins d'empressement au début de la Bourse à 106.97 1/2, le cours de 107 a été à peine discuté. Les offres l'ont emporté et la réaction ne s'est arrêtée qu'à 106.72 1/2, en clôture on était plus ferme à 106.87 1/2. Le 3 0/0 a varié de 72 à 71.67 1/2. Il a fini à 71.85. Les primes étaient très-recherchées, celles pour le lendemain se négociaient avec 20 centimes d'écart. Les obligations 1877 foncières, très-demandées, ont monté à 662, les actions du canal de Suez avaient un marché très-animé ; recherchées un moment à 725, elles ont fini à 718.75. Les Délégations ont varié de 600 à 590. Les chemins de fer français étaient très-bien tenus, le Nord était en hausse à 1,280. Il y avait également de la fermeté sur les chemins étrangers, on demandait le Madrid-Saragosse à 362.25, on a fini à 360 sur les chemins autrichiens et à 166.25 sur les chemins lombards.

(Correspondance universelle.)

L'ÉCLAIREUR FINANCIER

Paraît tous les Dimanches.

Résumé de chaque numéro :

2 fr. Informations financières. Causerie financière. Bilans. Revue de la Bourse. Recettes des chemins de fer. Chronique des valeurs. Correspondances. Assemblées d'Actionnaires. Coupons échus. Listes des tirages. Cours des valeurs.

Un numéro spécimen est envoyé gratuitement.

PARIS — 45, rue Vivienne, 45 — PARIS

Envoyer mandat ou timbres-poste.

FER QUÉVENNE. (Voir aux annonces.)

P. GODRT, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 4 DÉCEMBRE 1877.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 1/2 %	71	75		Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	627	50		Canal de Suez	717	50	
4 1/2 %	99	97		Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p.	635			Crédit Mobilier esp.	585		
5 %	106	80		Crédit Mobilier	152	50		Société autrichienne	560		
Obligations du Trésor, t. payé.	490			Crédit foncier d'Autriche	407	50		OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857	280			Charentes, 500 fr. t. p.	128	75		Orléans	333	75	
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	496			Est	616	25		Paris-Lyon-Méditerranée	331	75	
1865, 4 1/2 %	519			Paris-Lyon-Méditerranée	1917	50		Nord	336	25	
1869, 3 %	388			Midi	790			Ouest	329	50	
1871, 3 %	375			Orléans	1057	50		Midi	329	50	
1875, 4 %	485			Ouest	1057	50		Charentes	331	50	
1876, 4 %	475			Vendée, 500 fr. t. p.	1246	25		Vendée	157	50	
Banque de France	2687	50		Compagnie parisienne du Gaz.	1246	25		Canal de Suez	344		
Comptoir d'escompte	657	50		C. gén. Transatlantique	505						
Crédit agricole, 200 f. p.	350										
Crédit Foncier colonial, 300 fr.	360										

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS
GARE DE SAUMUR
(Service d'été, 5 Juin 1877)

DEPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS

8 heures 8 minutes	du matin	express-poste	(s'arrête à Angers)
8 heures 45		omnibus-mixte	
9 heures 1		omnibus	
10 heures 36		express	(s'arrête à Angers)
11 heures 10		omnibus	
11 heures 15		omnibus	
10 heures 37		omnibus	

DEPARTS DE SAUMUR VERS TOURS

3 heures 26 minutes	du matin	direct-mixte	
8 heures 21		omnibus	
9 heures 10		express	
12 heures 40		omnibus-mixte	
12 heures 44		omnibus-mixte	
10 heures 28		omnibus	

Train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 45.

A LA VILLE DE TOUL

21, rue du Puits-Neuf, maison de M. Jagot, à Saumur.

M. BOUCHER, propriétaire de ces vastes Magasins, a l'honneur de prévenir les dames qu'il vient de recevoir un choix considérable de broderies de Nancy et d'Épinal (Vosges) : Tels que taises d'oreillers, brodées sur toile, depuis 49 fr. 50 à 80 fr. la paire. — Mouchoirs brodés tout autour sur batiste de 6 fr. 50 à 130 fr. la pièce. — Riches jupons brodés sur beau jaconat de 49 à 120 fr. la pièce. — Mouchoirs initiaux, ourlés à jour, toile, au prix de 95 c. — Un choix considérable de bandes brodées en tout genre sur toile. — Garnitures pour chemises brodées sur toile. — Mouchoirs brodés, écussons-initiaux tout ourlés sur tissus du Nord à 45 c. — Camisoles, chemises, peignoirs, pantalons pour femme et enfant. Tous ces articles, marqués comme ci-dessus, sont brodés à la main. — Dessus d'édredon, depuis 2 fr. 45. — Mousselines et riches guipures pour rideaux.

GRAND CHOIX DE LINGERIE EN TOUT GENRE, HAUTE NOUVEAUTÉ DU JOUR

12 modèles différents de jolis cols toile, à 95 c. la pièce. — Parures depuis 2 fr. 45. — Beaux bonnets de Verdun, faits à la main. — Bonnets pour femme, depuis 25 c. la pièce. — 10,000 bandes, broderie au métier, depuis 1 fr. 25 les 4 mètres. Dans nos magasins, on trouve toutes sortes d'articles pour femme et enfant en lingerie confectionnée. Les marchandises sont marquées en chiffres connus et vendues au prix fixe.

NOTA. — Six grandes caisses de lingeries défraîchies seront vendues presque pour rien.

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE

Pour entrer en jouissance de suite,

UNE JOLIE MAISON

Située au Chapeau, commune de Saint-Lambert-des-Neves, servant actuellement de débit-restaurant, à l'enseigne du Drapeau-Français, avec vaste JARDIN clos de murs, y attenants; le tout d'une contenance de 50 ares. S'adresser, pour visiter la propriété, à M. et M^{me} JOLY, qui l'habitent, et, pour traiter, à M^e MÉHOUS, notaire.

Direction générale de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre.

VENTE

D'OBJETS MOBILIERS

HORS DE SERVICE

Provenant de l'Ecole de cavalerie.

Le vendredi 14 décembre 1877, à une heure de l'après-midi, dans la cour de la Manutention militaire, à Saumur, il sera procédé à l'adjudication d'objets mobiliers hors de service, provenant de l'Ecole de cavalerie, savoir :

Trente-cinq mètres 50 centimètres de drap feutre (bleu de ciel, bleu foncé, blanc, blanc, garantie), 278 mètres 75 centimètres tissus de sangle écus, 150 vestes et vareuses, 3/4 couvertures de campement, 6 couvertures de cheval, 607 galons d'argent, 26 bottes à l'écurière, bois, ferraille, outils divers, etc., etc. Saumur, le 30 novembre 1877.

Le Receveur des Domaines, L. PALUSTRE,

(648)

A LOUER PRÉSENTEMENT

Quai Saint-Nicolas,

UNE BELLE MAISON BOURGEOISE

Nouvellement restaurée.

Comprenant cour, jardin, écurie, remises et cave; ayant au rez-de-chaussée : cuisine, office, buanderie, salle à manger et salon; au premier étage, quatre chambres à coucher et grand salon; au deuxième étage, greniers et mansardes.

S'adresser rue de la Petite-Bilange, n° 24. (636)

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

MAISON DE PLAISANCE avec jardin bien affrui, à Pocé, commune de Distré, appartenant autrefois à M. Besson;

MAISON D'EXPLOITATION avec terres labourables et vignes. S'adresser à M. Paul REVEAU, à Pocé.

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

DEUX MAISONS

AVEC BOUTIQUES

Nouvellement restaurées.

Situées rue du Marché-Noir.

S'adresser à M. DÉZÉ, libraire, rue Saint-Jean, n° 1, à Saumur, ou à M. GODET, imprimeur.

A VENDRE

OU A LOUER

UN JARDIN

Entouré de murs,

Situé à la Croix-des-Sables, commune de Baugeux,

Contenant 33 ares, bien affrui, avec trois carrés d'asperges en plein rapport. S'adresser à M^{me} GOUIN, rue de Bordeaux, 31. (603)

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

PORTION DE MAISON

AVEC CAVE ET JARDIN

Sise montée du Fort.

S'adresser à la Retraite. (632)

Communications Hygiéniques

De l'avis de tous les médecins, le froid aux pieds et l'humidité sont nos ennemis mortels. Pour les combattre, portons les **Semelles Lacroix**, les seules hygiéniques crinocollydrofuges; elles sont au début comme à la fin, quoique très-minces, à l'épreuve de l'humidité. Evitons celles en laine, feutre, etc., qui sont spongieuses et perdent de suite leur chaleur. — Avec les **Semelles Lacroix**

PLUS de FROID aux PIEDS!!!

On les trouve partout. — Exiger le nom **Lacroix**, 1, rue Auber, Paris. (647)

S'adresser au bureau du journal. Abonnés âgés de 18 mois. DEUX BEAUX CHIENS COURANTS A VENDRE

ON DEMANDE DE SUITE UN BON marié, pour habiter et cultiver une propriété vignoble, près Saumur. S'adresser au bureau du journal. Inutile de se présenter sans de bonnes références. (312)

M. RIELLANT

Chirurgien et Mécanicien Dentiste, Rue de l'Hôtel-de-Ville, 17, à Saumur, Maison Beurois;

Fait toutes les opérations qui ont rapport à son art.

Sa longue expérience est une sécurité pour les personnes qui s'adressent à lui.

DREYFUS FRÈRES & C^{ie} DE PARIS 21, BOULEVARD HAUSMANN, Concessionnaires du

GUANO DU PÉROU

Loi du 11 Novembre 1869

GUANO DISSOUS DU PÉROU

Convention du 15 Avril 1874

DEPÔTS EN FRANCE
Bordeaux, chez MM. SANTA COLOMA & Co.
Brest, chez M. E. VINCENT.
Cette, chez MM. A.-G. BOYÉ & Co.
Cherbourg, chez M. Ernest LIAIS.
Dunkerque, chez M. C. BOURDON & Co.
Hâvre, chez M. E. FICQUEL.
Landerneau, chez M. E. VINCENT.
La Rochelle, d'ORBIÈRE, FAUSTIN & Co.
Lyon, chez M. Marc GILLIARD.
Marseille, chez MM. A.-G. BOYÉ & Co.
Melun, chez M. LE BARRE.
Nantes, chez MM. JAMONT & HUARD.
Paris, chez MM. A. MOSNERON-DUPIN & Co.
St-Nazaire, chez MM. JAMONT & HUARD.

POUR DÉMASQUER LES CONTREFAÇONS du FER QUEVENNE

NOUS AVONS AJOUTÉ A NOTRE ANCIENNE ENVELOPPE

Outre notre marque de fabrique déjà connue :

- 2° L'étiquette en couleurs dont
- 1° La signature de l'inventeur, ci-contre le fac-similé en noir.

Les contrefaçons ne vendent sous l'apparence du Fer Quevenne que des produits impurs, inexacts et dangereux pour la santé.

Pour guérir l'Anémie, l'appauvrissement du sang, les Pâles couleurs, les Pertes blanches, le VÉRITABLE FER QUEVENNE, seul approuvé par l'Académie de Médecine, et l'exporté sur toutes les autres préparations ferrugineuses. BOUCHARDAT, prof. de la Faculté de Paris, Ann. de 1869.

Dépôt général : Chez EMILE GENEVOIX, 200 Drogues, et dans les principales Pharmacies. PRIX : Le flacon de Fer avec la mesure, 3 50; 200 Drogues, 5 50; 100, 3 00.

Médailles aux Expositions universelles de Lyon, 1872; Paris, 1867 et 1855; Londres, 1862, etc.

BANDAGES HERNIAIRES

DE MM. WICKHAM FRÈRES, CHIRURGIENS-HERNIAIRES, RUE DE LA BANOUE, 16, A PARIS. Seul dépôt à Saumur, chez M^{re} V. Lardeux, couturier-bandagiste, rue Saint-Jean.

Ces bandages sont à ressorts élastiques et à vis de pression du d'incision, sans sous-cuisses, et ne fatiguent point les hanches. M^{re} V. LARDEUX a attaché à sa maison un homme de confiance, capable et expérimenté, qui se charge de choisir et d'appliquer le Bandage le plus convenable à chaque hernie; toutes les personnes qui en font usage éprouvent un soulagement réel, et leur efficacité tend à faciliter une guérison complète. PRIX MODÉRÉS.

LA MODE UNIVERSELLE

JOURNAL ILLUSTRÉ DES DAMES

PREMIÈRE ÉDITION Donnant par an 24 numéros, 2,000 gravures, 200 patrons, 400 dessins de broderies.

Paris. Départem^t. Un an... 6 fr. 8 f. Six mois... 3 50 4. Trois mois... 2 » 2.

ÉDITION DE LUXE Donnant les mêmes éléments que la première édition, plus 56 gravures coloriées. Paris. Départem^t. Un an... 15 fr. 18 fr. Six mois... 8 fr. 10 fr. Trois mois... 4 fr. 5 fr.

ENVOI DE NUMÉROS SPÉCIMENS GRATIS. Paris, J. BAUDRY, éditeur. On s'abonne chez M. MILON, libraire à Saumur, Saumur, imprimerie de P. GODET. Certifié par l'imprimeur soussigné.